



Exposé des motifs

Le projet de loi a pour objet d'instituer une aide ponctuelle à destination des exploitants agricoles dont l'objectif est d'augmenter la production nationale de fruits et légumes et en même temps d'offrir une possibilité de diversification au secteur agricole. Loin de toute ambition de souveraineté alimentaire, il s'agit de développer la capacité de produire sur le territoire national une partie des fruits et légumes nécessaires à l'alimentation de la population. Généralement très bas, exception faite pour les pommes de terre pour lesquelles la production couvre jusqu'à 40 % de la consommation, et même si une légère tendance à la hausse semble se dessiner, le taux d'autosuffisance atteint au mieux 15 % pour certains légumes comme les choux, les salades ou les carottes, et même pour les pommes et les prunes, qui sont pourtant des fruits traditionnellement produits dans le pays. Pour d'autres produits parmi les plus communs comme les fraises, les tomates et les oignons, la production nationale est négligeable, n'atteignant même pas 1 % de la quantité consommée.

L'aide sera attribuée par la voie d'un ou de plusieurs appels à projets jusqu'à épuisement du budget de 20 000 000 euros, à la différence des autres aides au secteur de l'agriculture régies par la loi du 2 août 2023 concernant le soutien au développement durable des zones rurales qui ont un caractère pérenne.
